

**PRÉPARATION À L'ENTRÉE
EN FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX
ANNÉE 2021-2022 :
MONITEUR ÉDUCATEUR
TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE**

PUBLIC

Toute personne désirant se présenter aux sélections en centre de formation de travailleurs sociaux.

OBJECTIFS

- Développer et affiner sa connaissance du secteur professionnel, des formations et des métiers ;
- Définir son projet professionnel dans le secteur ;
- Connaître les attendus des différentes épreuves de sélection ;
- Préparer son dossier de candidature ;
- Savoir présenter son parcours et ses motivations quant à la formation et l'exercice futur du métier ;
- S'exercer à la communication et à la prise de parole.
- Préparer l'épreuve écrite d'admissibilité pour les candidats qui la présentent.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

- ***Les inscriptions se font à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint.***
- ***Elles sont prises dans l'ordre d'arrivée et confirmées dès qu'un nombre suffisant d'inscriptions est enregistré.***
- ***La clôture des inscriptions se fera le lundi 29 novembre 2021.***

☞ - Inscription à titre individuel

- Chaque participant inscrit à titre individuel et à ses frais, reçoit un contrat de formation en 2 exemplaires. Le contrat précise les modalités de paiement de la formation. L'inscription est définitive à réception d'un des 2 exemplaires du contrat, signé par le participant. Néanmoins, en application de la réglementation, le futur stagiaire peut, dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

- **Une somme représentant 30% du prix de la formation est à verser au titre d'arrhes à l'IRTS de Franche-Comté. Ce chèque sera encaissé au démarrage de la formation, à joindre impérativement au bulletin d'inscription.**
- Cette somme sera restituée en cas de désistement dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat de formation. Le solde est réglé selon les dispositions prévues dans le contrat de formation.

☞ - Inscription par l'employeur

- Si l'inscription se fait par l'employeur au titre de la formation professionnelle continue, ce dernier reçoit une convention de formation en 2 exemplaires. Dans ce cas également, l'inscription est définitive à réception d'un des 2 exemplaires signés de la convention.
- Le prix de la formation est payé directement par l'entreprise.

☞ - Formation prise en charge par un organisme agréé

Le prix de la formation est réglé directement par cet organisme. Il appartient à l'employeur de vérifier au moment de l'inscription du salarié, que l'organisme financeur a bien pris en compte l'inscription à la formation.

☞ - Annulation de la formation

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'IRTS de Franche-Comté se réserve le droit d'annuler une formation. Les personnes déjà inscrites seront prévenues dans les meilleurs délais.

☞ - Arrêt de la formation avant son terme

Le contrat ou la convention qui lie le participant ou son employeur à l'IRTS de Franche-Comté ne peut être résilié qu'en cas de force majeure¹. Dans ce cas, le montant des sommes retenues est calculé au prorata temporis, avec un montant minimum de 50% du prix de la formation. En l'absence de cas de force majeure, la totalité du prix de la formation est due.

☞ - Absences durant la formation

L'absence d'un participant n'entraîne pas de modification du prix du stage.

☞ - Validation de la formation

Une fois la formation terminée, une attestation de formation nominative est délivrée au stagiaire. L'employeur et éventuellement l'organisme financeur sont destinataires d'une copie de l'attestation de formation.

☞ - Tarif de la formation

- Le prix indiqué pour chaque parcours comprend l'animation pédagogique, la documentation distribuée pendant la formation, l'accès à la plateforme FOAD Onlineformapro, ainsi que la logistique administrative.
- Ce prix reste le même pour tous les types d'inscriptions.

¹: Est un cas de force majeure tout événement extérieur aux parties, imprévisible et irrésistible.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Parcours commun à tous les candidats et enseignements obligatoires:

- **Connaissance du secteur social, des formations et des métiers:**

- Rencontre avec les professionnels du secteur ;
- Rencontres avec les responsables des filières ME et TISF ;
- Présentation des formations et du projet pédagogique de l'IRTS ;
- Possibilité de stages d'immersion (durant la période de la préparation) ;
- Possibilités d'entretiens conseils et capitalisation des informations.

- **Préparation à la sélection : dossier de candidature et épreuve orale**

1- Dossier de candidature :

- Elaboration de la lettre de motivation et du CV ;
- Analyse des questions posées pour la candidature et rédaction personnalisée des réponses.

2- Epreuve orale d'admission :

- Présentation de soi, parcours et motivations : analyse du parcours et des acquis de l'expérience en lien avec le secteur social, analyse des motivations et valeurs professionnelles ;
- Confrontation profil personnel / pistes professionnelles: élaboration du projet professionnel, avec un argumentaire personnalisé, phase préparatoire à l'oral devant jury.

3- Analyse de la situation d'examen oral :

- Les enjeux, le contexte, les objectifs et les critères d'évaluation ;
- Les modes de communication appliqués à une évaluation orale devant jury.

4- Préparation à l'évaluation orale devant jury :

- Présentation de l'argumentaire - projet avec mise en situation ;
- « Oraux blancs » présentés face à des jurys composés de formateurs et de professionnels.

Suivi individualisé des stagiaires via la Plateforme FOAD Onlineformapro :

- Chaque stagiaire bénéficiera d'un compte sur notre Plateforme FOAD.
- Des ressources documentaires seront mises en ligne pour consultation et travail à distance.
- Un suivi individualisé sera réalisé (dépôt de documents pour retours formatifs, avec la possibilité d'entretiens en visio...)

➤ **2 Modules optionnels:**

Module 1 : Prise de parole et gestion du stress (9h)

Gagner en aisance dans la communication devant un jury, oser prendre la parole, s'exprimer clairement, apprendre des techniques pour gérer son stress.

Module 2 : Aisance rédactionnelle et épreuve écrite d'admissibilité (12h)

Gagner en aisance rédactionnelle, retrouver le plaisir d'écrire à travers des exercices ludiques, savoir se relire et reprendre ses erreurs, travailler la concision des phrases, le choix des mots...

- Méthodologie pour l'étude de texte et l'argumentation ;
- Exercices de mises en situation et gestion du temps pour rédiger, travaux à partir des sujets des années précédentes ;
- Concours blanc écrit avec retours individualisés et corrigés.

| |
|--------------|
| DURÉE |
|--------------|

53 heures de préparation, auxquelles peuvent s'ajouter les heures des modules optionnels choisis.

| |
|------------------------|
| PRIX: 580 euros |
|------------------------|

Module 1: Prise de parole et gestion du stress

90 euros

Module 2: Aisance rédactionnelle et épreuve écrite d'admissibilité

120 euros

CALENDRIER PRÉPA ME-TISF

| MOIS | DATES | HORAIRES | THÈME |
|----------------------------|---------------------------|---|--|
| DECEMBRE 2021 | Lundi 6 décembre | 13h30-16h30 | <i>Réunion de rentrée : Objectifs de la préparation Modalités de sélection et dossier de candidature</i> |
| | Jeudi 9 décembre | 9h00-12h00 | <i>Projet professionnel et oral de motivation</i> |
| | | 13h30-16h30 | |
| Jeudi 16 décembre | 9h00-12h00 | <i>Projet professionnel et oral de motivation</i> | |
| | 13h30-16h30 | | |
| JANVIER 2022 | Mercredi 5 janvier | 9h00-12h00 | <i>Projet professionnel et oral de motivation</i> |
| | | 13h30-16h30 | |
| | Lundi 10 janvier | 9h00-12h00 | <i>Projet pédagogique IRTS (IP) / Dossier de sélection Rencontre avec les Responsables de filières</i> |
| | | 13h30-16h30 | |
| Mercredi 19 janvier | 9h00-12h00 | <i>Projet professionnel et oral de motivation</i> | |
| | 13h30-16h30 | | |
| Jeudi 20 janvier | 13h30-16h30 | <i>Rencontre avec des professionnels ME - TISF</i> | |
| FEVRIER 2022 | Mercredi 2 février | 9h00-12h00 | <i>Projet professionnel et oral de motivation</i> |
| | | 13h30-16h30 | |
| | Jeudi 10 février | 13h30-16h30 | <i>Méthodologie / Ecriture du dossier de sélection</i> |
| Jeudi 24 février | 9h00-12h00 | <i>Jurys Oraux blancs avec professionnels et formateurs</i> | |
| | 13h30-16h30 | | |
| MARS 2022 | Mardi 8 mars | 14h00-16h00 | <i>Reprise des épreuves blanches et bilan de formation</i> |

MODULES OPTIONNELS:

MODULE 1: PRISE DE PAROLE ET GESTION DU STRESS

| | |
|------------------------------|------------|
| Jeudi 13 janvier 2022 | 9h00-12h00 |
| Lundi 24 janvier 2022 | 9h00-12h00 |
| Jeudi 3 février 2022 | 9h00-12h00 |

MODULE 2: AISANCE RÉDACTIONNELLE ET ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

| | |
|------------------------------|-------------|
| Jeudi 6 janvier 2022 | 13h30-16h30 |
| Jeudi 13 janvier 2022 | 13h30-16h30 |
| Lundi 24 janvier 2022 | 13h30-16h30 |
| Jeudi 3 février 2022 | 13h30-16h30 |



BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à: IRTS de Franche-Comté
1, rue Alfred de Vigny – CS 52107 - 25051 BESANCON CÉDEX
Tél: 03 81 41 61 14 (ou 03 81 41 67 68)

| |
|---|
| PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE EN CENTRE DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX ME - TISF ANNÉE 2021-2022 |
|---|

Mme Mr Nom Prénom.....
Adresse:
Téléphone: Courriel:
Date de naissance : /...../..... Lieu de naissance:
N° sécurité sociale.....
Votre diplôme le plus élevé:

Cocher la case correspondante

Concours présenté:

| | | | |
|----|--------------------------|------|--------------------------|
| ME | <input type="checkbox"/> | TISF | <input type="checkbox"/> |
|----|--------------------------|------|--------------------------|

| |
|--|
| Parcours commun obligatoire (53 heures): <input type="checkbox"/> |
| Modules optionnels: |
| Module 1: Prise de parole et gestion du stress <input type="checkbox"/> |
| Module 2 : Aisance rédactionnelle épreuve écrite d'admissibilité <input type="checkbox"/> |

Prise en charge du financement de la préparation:

- Par vous: Oui Non

Par un autre organisme: Oui Non Lequel ?

Adresse.....

- Par l'employeur: Oui Non

Dénomination et adresse du service employeur:
.....

Adresse du lieu de travail

Tél:

Si le financement est assuré par l'employeur, indiquez le nom de la personne destinataire de la convention:

.....

Date:

Cadre réservé à l'IRTS

Signature du stagiaire

Ou signature et cachet de l'employeur

Montant de la formation:

Montant de l'acompte:

Inscription effective du:

- ***Pour les inscriptions à titre individuel, seules les inscriptions accompagnées d'un chèque d'arrhes de 30 % libellé à l'ordre de l'IRTS de Franche-Comté pourront être validées.***
- ***Ce bulletin d'inscription doit être accompagné d'une photo d'identité.***